

COORDONNÉES DES BUREAUX D'AIDE AUX VICTIMES DU DÉPARTEMENT 54

PÔLE PSYCHO SOCIAL

POLICE NATIONALE

SECURITE PUBLIQUE - 54 - / Psycho Pénal Social

Pôle Psycho Social Nancy

Commissariat de police de Toul

Tél. : 03.83.65.17.17

Mail : victime-toul@interieur.gouv.fr

Commissariat de police de Pont-à-Mousson

Tél. : 03.83.80.40.80

Mail : victime-pont-a-mousson@interieur.gouv.fr

Commissariat de police de Longwy-Villerupt

Tél. : 03.82.24.30.01

Mail : victime-longwy@interieur.gouv.fr Commissariat de

police de Briey-Joeuf

Tél. : 03.82.47.12.30

Mail : victime-briey@interieur.gouv.fr

Commissariat de police de Conflans-en-Jarnisy

Tél. : 03.82.47.14.30

Mail : victime-conflans-en-jarnisy@interieur.gouv.fr

Commissariat de police de Luneville

Tél. : 03.83.76.17.17

Mail : victime-luneville@interieur.gouv.fr

Commissariat de police de Dombasle

Tél. : 03.83.45.87.17

Mail : victime-dombasle@interieur.gouv.fr

Hôtel de Police de Nancy Sis 38 Bd Lobau 54000 Nancy

Tél. : 03.83.17.28.48

Pour vous aider et vous orienter:

Un policier. Une psychologue. Une intervenante sociale en commissariat en binôme avec un infirmier en santé mentale

Le pôle psycho social est présent pour vous aider au cours de la procédure pénale et vous orienter au mieux selon vos besoins

Aide psychologique

Si l'événement que vous venez de subir est trop difficile à supporter pour vous ou votre entourage, les services de police vous proposent de prendre rendez-vous avec une psychologue.

L'entretien avec cette dernière est gratuit.

Suivi de plaintes

Vous pouvez connaître la suite qui a été réservée à la plainte que vous avez déposée.

Renseignements sur la procédure pénale en cours Pour répondre à vos questions sur le déroulement de la procédure pénale, vous pouvez contacter le Pôle Psycho Social

Vous pouvez contacter directement la psychologue par téléphone

au 03.83.17.28.49 ou au 06.20.73.07.58

Lundi, mercredi, vendredi toute la journée

Mardi et jeudi matins

Du lundi au vendredi De 08h00 12h00 et de 13h00 à 17h00

Aide psycho sociale

Si vous rencontrez des problématiques d'ordre psycho-social ou d'hébergement lors de cette procédure pénale, vous pouvez prendre contact avec l'intervenante sociale en commissariat en binôme avec un infirmier en santé mentale. Par téléphone au 03.83.17.28.48 ou au 06.21.88.93.53

Vous pouvez contacter directement cette équipe par téléphone au 06.07.60.17.16

Par mail : victime-nancy@interieur.gouv.fr

Par courrier : Pôle Psycho Social Hôtel de police de Nancy
38 Bd Lobau 54000 NANCY

Orientation

Après évaluation de vos besoin, nous pourrons vous diriger efficacement. Nous travaillons en partenariat avec de nombreuses institutions et associations.